

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

PROCÈS-VERBAL d'une séance d'ajournement de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce 13 avril de l'an DEUX MILLE ONZE à 19h16 à laquelle étaient présents, le maire Monsieur Jean Marie Lafrance, les conseillers suivants :

Messieurs Jean-Paul Rioux, Robert Forest, Alain Théberge Gaston Rioux et mesdames Carmen Nicole, Nancy Lafond, formant quorum.

Est également présent madame Danielle Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Résolution
04.2011.57

Installation d'un égout pluvial / rue Jean/services professionnels

Attendu que la municipalité a fait parvenir des invitations écrites pour obtenir une offre de services professionnels;

Attendu que la **partie A** du bordereau d'appel d'offres traite de la réalisation des relevés topographiques, de mise en plan des relevées, des plans et devis et de l'estimation des coûts, de la demande d'autorisation auprès du MDDEP, du mandat spécifique pour le laboratoire des sols (étude géotechnique) et des dépenses pour la mise en place d'un égout pluvial sur une partie de la rue Jean;

Attendu que la **partie B** du bordereau d'appel d'offres traite d'un rapport confirmant les actions afin d'aller de l'avant à l'égard de remplacements de certaines sections de la conduite d'égout domestique;

Attendu que nous avons reçu qu'une seule soumission dans le délai indiqué par la municipalité, soit celle de BPR-Infrastructure inc. et qu'elle est rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres du 29 mars 2011;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Carmen Nicole et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte de retenir l'offre de services professionnels en ingénierie de la firme BPR-Infrastructure inc., tel que présentée en date du 13 avril 2011, pour les prix soumis dans le bordereau d'appel d'offres dont pour la **partie A** : 18 470 \$ excluant les taxes et pour la **partie B** : 900 \$ excluant les taxes).

Dépôt d'une lettre adressée par madame Maryse Lebond / changement de zonage

La municipalité est en attente de nouvelles du gouvernement étant donné les événements survenus le 6 décembre 2010.

Question du public

Aucune.

Levée de la séance d'ajournement.

À 21h30, il est résolu à l'unanimité que la séance d'ajournement soit levée.

Danielle Ouellet, D.G. et secrétaire-trésorière

Jean Marie Lafrance, maire¹

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.